Éditorial

Enregistrement obligatoire des projets d'aide

Qui fait quoi et quand?

Diane Kelsall MD MEd CCFP FCFP **Carsten Hennings** MSc MBA MDiv

Mais quand ta main droite donne quelque chose à un pauvre, ta main gauche elle-même ne doit pas le savoir.

Matthieu 6:3 (SBF)

En 1839, la Société antiesclavagiste est devenue la première organisation non gouvernementale (ONG) internationale à être enregistrée. Dès 1914, on comptait 1083 ONG enregistrées. Le Programme de développement des Nations Unies estimait qu'en 2002, plus de 37000 ONG travaillaient à l'échelle internationale. Près du cinquième d'entre elles ont été formées durant les années 1990 et l'on a connu une augmentation de 50% du nombre d'ONG dans le domaine de la santé entre 1990 et 2000[1].

Les organisations non gouvernementales jouent un rôle essentiel dans l'aide et le développement internationaux. Au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, les Nations Unies ont confirmé que les ONG ont acquis une expérience bien établie et diversifiée, une spécialisation et des capacités dans des domaines qui revêtiront une importance particulière pour la mise en œuvre et l'examen des projets de développement durable, responsables sur les plans environnemental et social[2]. Selon les Nations Unies, 250 millions de personnes dans les pays en développement reçoivent de l'aide sous une forme ou une autre de la part des ONG[3].

Les sommes d'argent qui passent par les ONG (nationales et internationales) sont faramineuses. Selon les résultats du Comparative Nonprofit Sector Project mené à la Johns Hopkins University, les dépenses totales de fonctionnement des ONG dépassaient 1,6 billion$ US en 2002. Si les ONG étaient un pays, elles seraient la cinquième plus importante économie au monde[4]. L'aide internationale est à la hausse depuis les années 1940. En 2004, les dons versés pour l'aide internationale ont atteint 78,6 milliards$ US[5].

Le problème

Le nombre d'ONG qui travaillent dans un même pays peut être très élevé. En 2000, selon un rapport de l'Organisation mondiale de la santé, le nombre total d'ONG œuvrant dans le domaine de la santé en Afrique se situait entre 200 à 300 dans un pays de taille moyenne. Entre 25% et 50% de ces ONG étaient des organisations internationales (les autres étant nationales). Dans les pays en situation d'urgence, le nombre des ONG internationales s'est accru dramatiquement en raison de l'influx d'organismes offrant de l'aide aux sinistrés[6].

Les exigences d'enregistrement des ONG varient selon le pays. Certains ont une règlementation rigoureuse, d'autres n'en ont point. Dans les pays imposant des exigences d'enregistrement, les renseignements fournis ne sont pas nécessairement du domaine public. Même si les ONG sont enregistrées, leurs projets individuels ne le sont peut-être pas.

Compte tenu du grand nombre d'ONG et des différences dans les exigences d'enregistrement, il peut s'avérer difficile de savoir qui travaille où et fait quoi. Selon notre expérience, les ONG peuvent ignorer l'existence de projets semblables et même du chevauchement de programmes dans une région géographique relativement petite. Par conséquent, des possibilités de collaboration et de synergie sont perdues.

Il est de plus en plus évident qu'il sera difficile d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement[7] en l'absence d'une plus étroite intégration des divers efforts de développement déployés par une panoplie diversifiée d'organisations nationales, internationales et non gouvernementales. C'est pourquoi des travaux considérables sont entrepris pour harmoniser les projets d'aide afin de favoriser un travail de développement efficient, efficace et durable dans les pays en développement. Dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, on fait remarquer qu'il faut «œuvrer ensemble à réduire le nombre de missions sur le terrain et d'études de diagnostic, susceptibles de faire double emploi, et encourager la formation conjointe afin de partager les enseignements de l'expérience et de créer une communauté de pratiques[8].»

L'un des aspects principaux de l'efficacité de l'aide internationale se situe dans la nécessité d'avoir un aperçu plus précis des projets de développement en marche et prévus dans l'avenir. Un tel aperçu permettrait d'attribuer plus efficacement les ressources limitées et renforcerait substantiellement le processus de planification global du développement par les gouvernements nationaux et régionaux.

Une solution possible

En 2004, l'International Committee of Medical Journal Editors a publié un éditorial préconisant l'inscription des études cliniques pour faire en sorte que les résultats d'études soient rapportés de manière sélective[9]. Il

revendiquait l'inscription des études dans un répertoire accessible gratuitement au public, l'ouverture de ce répertoire à tous les requérants éventuels et la gestion de ce répertoire par une organisation sans but lucratif. Il demandait que le processus puisse assurer la validité des données de recherche et que le répertoire soit consultable par voie électronique. Depuis, de nombreuses revues, comme *Le Médecin de famille canadien*, exigent l'inscription des études cliniques avant la publication[10], et certains organismes de financement imposent l'inscription comme condition[11]. Certains comités de révision déontologique demandent aussi l'inscription de l'étude clinique avant d'accorder l'approbation; l'approbation du comité d'éthique est nécessaire pour que les résultats soient publiés dans la plupart des revues.

À l'heure actuelle, les bases de données sur l'aide au développement officielle sont maintenues par les organisations donatrices tant nationales et qu'internationales. Par exemple, l'Agence canadienne de développement international et la Banque mondiale maintiennent toutes deux des bases de données, que peuvent consulter le public, sur les projets qu'ils financent (**www.acdi-cida.gc.ca; www.worldbank.org**). La plupart de ces banques de données donnent des renseignements sur les dates des projets de développement, le financement et l'activité sectorielle. Certaines bases de données donnent aussi de l'information sur les organismes chargés de la mise en œuvre, et un résumé de la portée et des objectifs du projet. On commence à tenter de recueillir ces renseignements sous forme de répertoires internationaux regroupés (p. ex. Accessible Information on Development Activities à **http://aida.developmentgateway.org/**).

Si toutes ces bases de données mises ensemble donnent un aperçu raisonnablement complet du financement officiel de l'aide au développement par les principaux donateurs participants, une large part des activités des ONG non financées par ces mécanismes sont omises. Un registre des activités des ONG qui compléterait le répertoire consolidé présentement mis sur pied, ou qui s'y incorporerait, contribuerait grandement au processus d'harmonisation du développement. Il faudrait qu'un tel registre ait des caractéristiques semblables à celles décrites par l'International Committee of Medical Journal Editors pour le répertoire des études cliniques. Il reviendrait aux intervenants de décrire le contenu du registre. Avant tout, cependant, l'enregistrement des projets d'aide par les ONG devrait être obligatoire.

Enregistrement obligatoire

Il existe diverses façons d'assurer que l'enregistrement des projets d'aide soit obligatoire, car une seule méthode ne pourrait pas s'appliquer à toutes les ONG. En voici quelques-unes:

- Les organismes de financement, grands ou petits, gouvernementaux ou non, devraient exiger l'enregistrement comme condition du financement des projets d'aide. Par ailleurs, certaines organisations comptent sur les donateurs particuliers et ne seraient donc pas assujetties à cette exigence.
- Les organisations non gouvernementales qui souhaitent travailler en partenariat avec d'autres déjà enregistrées seraient tenues de s'inscrire au registre.
- De manière plus exhaustive, les pays pourraient exiger l'enregistrement des projets d'aide par toutes les ONG qui demandent un statut officiel (aux fins de l'impôt, par exemple) pour travailler dans un pays en développement.

Il faudra faire attention de ne pas surcharger les plus petites ONG avec des exigences d'enregistrement trop onéreuses.

Dans la *Déclaration de Paris* sur l'efficacité de l'aide internationale, on met en garde contre une fragmentation excessive de l'aide sur les plans mondial, national ou sectoriel, qui nuirait à l'aide apportée[8]. Les bases de données proposées pour les projets d'aide - assortie d'un enregistrement obligatoire - ont le potentiel d'améliorer la qualité et d'élargir la portée de l'aide fournie aux personnes dans le besoin. Lorsqu'il s'agit d'aide internationale, la main gauche a le droit de savoir ce que fait la main droite.

Dre Kelsall *est rédactrice en chef du* Médecin de famille canadien. **M. Hennings** *est professeur adjoint en administration des affaires au Collège universitaire Tyndale, à Toronto, en Ontario.*

Intérêts concurrents

Dre Kelsall *a agi comme consultante auprès des Partenaires Canadiens pour la Santé Internationale et des International Health Partners (R.-U.).* **M. Hennings** *a été à l'emploi des Partenaires Canadiens pour la Santé Internationale et des International Health Partners (R.-U.) et a aussi agi comme consultant auprès d'eux.*

Références

1. Programme de développement des Nations Unies. *Human development report 2002.* New York, NY: Oxford University Press; 2002.
2. Nations Unies. *Agenda 21: Earth Summit—The United Nations programme of action from Rio.* New York, NY: Publications des Nations Unies; 1993. Accessible à: **www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/english/agenda21chapter27.htm**. Accédé le 3 octobre 2007.
3. Enayet Kabir AKM. How NGOs serve the disadvantaged: some pertinent questions. *Independent* (Bangladesh) 2 avril 2000. Accessible à: **www.globalpolicy.org/ngos/disadv.htm**. Accédé le 3 octobre 2007.
4. Salamon LM, Sokolowski SW, List R. *Global civil society: an overview.* Baltimore, MD: The Johns Hopkins University (Centre for Civil Society Studies; Institute for Policy Studies); 2003.
5. Farooohar R. Where the money is? *Newsweek*, 5 septembre 2005.
6. Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé. *Tripartite Collaboration: an analysis of NGO country studies in the African region.* Harare, Zimbabwe: Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé; 2000.
7. Organisation mondiale de la santé. *Millennium Development Goals.* Genève, Suisse: Organisation mondiale de la santé; 2000. Accessible à: **www.who.int/mdg/goals/en/index.html**. Accédé le 3 octobre 2007.
8. *Paris declaration on aid effectiveness.* Paris, Fr: Organisation de coopération et de développement économiques; 2005. Accessible à: **www.oecd.org/dataoecd/11/41/34428351.pdf**. Accédé le 8 octobre 2007.
9. De Angelis D, Drazen JM, Frizelle FA, Haug C, Hoey J, Horton R, et al. Clinical trial registration: a statement from the International Committee of Medical Journal Editors. *Ann Intern Med* 2004;141:477-8.
10. Kelsall D. Déclarer haut et fort. Avantages et défis de l'inscription des études cliniques. *Can Fam Physician* 2006:52:1189-90 (ang), 1194-6 (fr).
11. Godlee F. An international standard for disclosure of clinical trial information. *BMJ* 2006;332:1107-8.